



Changement de nom de famille

Par **LAURENT**, le **25/08/2012** à **19:14**

Bonjour, JE SOUHAITERAIS SAVOIR COMMENT JE DOIS FAIRE POUR QUE MA FILLE DE DIX HUIT ANS QUI A QUITTEE LE DOMICILE FAMILIALE LE 25/05/2012 VEILLE DE SAISDIX HUIT ANS ET QUI A CE JOUR NOUS CREER BCP DHISTOIRE ET QUI NS A FAIS CONVOQUEZ A LA GENDARMERIE LE 22/08/2012 ACCUSANT SON PERE DE LAVOIR BATTUT SANS AUCUNE PREUVE POUVEZ VS MAIDER SVP MERCI JATTEND IMPATIEMENT UNE REPONSE CORDIALEMENT

Par **amajuris**, le **26/08/2012** à **10:23**

bjr,;
écrivez en minuscules, c'est plus agréable à lire;
la procédure de changement de nom répond à des conditions bien précises;
ce que vous décrivez ne permet pas d'obtenir un changement de nom de famille;
cdt

Par **laurent**, le **28/08/2012** à **14:09**

alors comment dois je faire pour quelle ne puisse plus beneficier de notre nom de famille sais tres important pour ns car on ne veux plus entendre parler delle merci

Par amajuris, le 28/08/2012 à 17:41

bjr,

on ne change pas de nom parce on est fâché avec ses parents ou ses enfants.

c'est votre fille et elle porte le nom figurant sur son acte de naissance et ceci jusqu'à sa mort comme toute le monde sauf cas exceptionnel.

si vous ne voulez plus être embêtée par votre fille, changer d'adresse...

cdt